

ID-TD4-Fasc.

Les conflits de lois dans l'espace et dans le temps

Licence 1 – Semestre 1

Introduction au droit

SUPPORT PEDAGOGIQUE

Les conflits de loi dans l'espace et dans le temps

Malgré les efforts des différentes institutions, les lois promulguées peuvent, occasionnellement, entrer en conflit avec d'autres lois qui lui sont contradictoires. Ces conflits peuvent avoir lieu dans l'espace (I), ou dans le temps (II).

I- Les conflits de lois dans l'espace

<u>Principe</u>: application de la loi française sur tout le territoire français (sauf quelques exceptions, *Ex*: Mayotte et Alsace-Lorraine)

Exception : hypothèse de présence d'un élément d'extranéité → un élément permet de rattacher le litige à une loi étrangère.

Deux solutions:

- Le système de territorialité des lois : la loi de référence est la loi du pays sur lequel il y a litige :
 - o S'agissant des lois de police et de sûreté
 - o S'agissant des lois relatives aux immeubles
- Le système de personnalité des lois : la loi de référence est la loi national des ressortissants en cause.
 - S'agissant des lois relatives aux personnes

Prépa Droit Juris'Perform



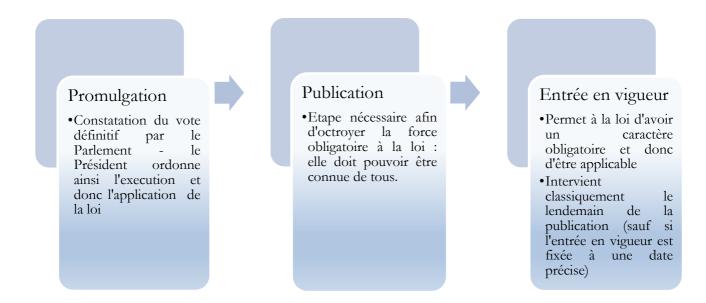
ID-TD4-Fasc.

Les conflits de lois dans l'espace et dans le temps

II- Les conflits de lois dans le temps

A- Naissance et disparition de la loi

Dans le temps, plusieurs étapes doivent être respectées, successivement, afin qu'une loi soit applicable :



La disparition d'une loi ne peut se faire que par le biais de l'abrogation qu'elle soit expresse ou tacite.

Le cas de l'abrogation tacite peut révéler un conflit de lois : la loi nouvelle est contradictoire avec une loi ancienne qui n'a pas pour autant fait l'objet d'une abrogation expresse. En principe, l'entrée en vigueur de la loi nouvelle va avoir pour effet d'abroger la loi ancienne, par principe incompatible. Une exception demeure néanmoins dans l'hypothèse où la loi ancienne est une loi *spéciale* et que la loi nouvelle est une loi *générale*.

www.juris-perform.fr
6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier

Tel: 06 50 36 78 60

JURIS'Perform
MONTPELLIER

ID-TD4-Fasc.

Les conflits de lois dans l'espace et dans le temps

B- Le principe de non-rétroactivité de la loi nouvelle

<u>Principe</u>: si une loi nouvelle entre en vigueur en 2015, elle ne pourra pas s'appliquer aux effets d'une situation juridique

née avant 2015 et qui a déjà commencé à produire des effets.

Elle ne pourra pas non plus s'appliquer à un contrat conclu en 2014, sous l'empire de la loi ancienne, notamment en

raison de la sécurité juridique inhérente à la relation contractuelle.

Exceptions:

La loi pénale plus douce : réservée à la matière pénale (cf séance sur l'organisation juridictionnelle) : il s'agit de

faire bénéficier à un justiciable une loi pénale moins sévère si son litige n'a pas encore été jugé.

La loi interprétative : n'intervient que pour interpréter une loi déjà existante qui était imprécise. Une loi

interprétative rétroagit donc et est applicable au jour de l'entrée en vigueur de la loi qu'elle vient interpréter.

La loi expressément rétroactive : le législateur peut indiquer, au sein même de la loi qu'il édicte, qu'elle sera

rétroactive (sans pour autant déroger à la Constitution : le principe de non-rétroactivité n'a pas de valeur

constitutionnelle).

C- <u>Le principe d'application immédiate de la loi nouvelle</u>

Principe: une loi nouvelle s'applique immédiatement à des situations juridiques naissant postérieurement, mais

également aux effets postérieurs d'une situation juridique pourtant antérieure.

Exception : la matière contractuelle : les effets postérieurs à la loi nouvelle, d'un contrat conclu antérieurement sont

toujours soumis à la loi ancienne sous l'empire de laquelle le contrat a été conclu.

Exception de l'exception : si la loi nouvelle porte sur des questions de protection de l'ordre public (et donc protection

de l'intérêt général), elle pourra s'appliquer immédiatement à des contrats conclus antérieurement (on retourne donc

au principe)

Prépa Droit Juris' Perform

www.juris-perform.fr

6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier

3